



Les aménagements raisonnables envisageables avant de réorienter un élève vers le spécialisé.

## L'AVIS DES PARENTS

## "On ne demande pas la Lune !"

Pour l'APEDA, Association belge de Parents et Professionnels pour les Enfants en Difficulté d'Apprentissage, qui se bat depuis 50 ans pour faire accepter les aménagements raisonnables dans l'enseignement, ce décret est une grande victoire.

L'association salue donc son entrée en vigueur et se réjouit surtout des outils mis à la disposition du corps enseignant. "Jusqu'ici, les enseignants se sentaient perdus, peu soutenus. Aujourd'hui, ceux qui avaient déjà intégré les aménagements dans leur pratique sont confortés, les autres, plus réticents, seront mieux armés pour accompagner les élèves souffrants de troubles d'apprentissage. Avec ce nouveau cadre législatif, certains refus ne seront plus admis", nous explique la porte-parole, Anne Demanet-Bastin. Ce décret a donc le mérite de clarifier les choses. Sachant que les formations actuellement dispensées insistent sur le caractère raisonnable des aménagements. "Mais on ne demande pas la Lune, poursuit la chargée de projets de l'APEDA. Pour preuve, certains enseignants ont déjà mis en place des aménagements de manière logique pour accompagner les élèves en difficulté. Notre société est plurielle, les classes aussi. Et il faut en tenir compte." Et de souligner l'utilité et le bénéfice de tels aménagements pour l'ensemble des élèves. "A l'APEDA, nous plaçons pour des aménagements

raisonnables universels. C'est donc toute l'école qui doit être repensée et surtout nos mentalités. Ecole, parents, tous les acteurs doivent se remettre en question. Les parents sont tentés de se voiler la face dans une société qui définit la difficulté comme un obstacle à la performance. C'est pourquoi il faut aussi aider les parents pour établir le bon diagnostic." Pour Anne Demanet-Bastin, l'aménagement raisonnable le plus important, "crucial et incontournable", c'est la bienveillance. "Il faut changer le regard de la société et du corps enseignant sur ces élèves et se rendre compte de l'image négative d'eux-mêmes qu'on leur renvoie par des remarques et commentaires dénigrants." Ce décret est donc en quelque sorte l'aboutissement d'années de combat et de pression exercée par des parents qui n'acceptaient plus ce regard porté sur leurs enfants. C'est une première victoire mais la bataille n'est pas encore gagnée.

✍ S.D.

## LES INTÉGRANTES

## "Difficile de se faire accepter"

avec tous les élèves, dys et non-dys. Tous les cas méritent que nous les prenions en considération mais vouloir faire de l'intégration à tout prix, c'est risqué. Cela peut s'avérer stigmatisant et décourageant, on peut faire pire que bien." Comme nous le confie la directrice-adjointe d'un autre établissement d'enseignement différencié, à indice socio-économique très faible, "l'intégration a ses limites". Ce qu'elle pointe surtout du doigt, c'est la lourdeur administrative. La création de pôles territoriaux l'inquiète plutôt qu'elle ne la rassure. "J'ai peur d'une banalisation. Tout le monde n'a pas sa place dans l'ordinaire et les directions doivent rester impliquées dans tous les processus." Sa solution? Une personne-ressource à temps plein, dans l'école spécialisée-partenaire, pour gérer les intégrations. Idée émise par la plupart des acteurs interrogés. "Faire de l'intégration, c'est changer ses habitudes de travail, pas le fond. Et humainement, ça en vaut la peine." Une intégration ne peut être réussie que si "tout le monde est partenaire" du projet.

✍ Sophie DELHALLE

Elles sont enseignantes depuis plus de dix ans et intégrantes depuis cinq et dix ans auprès d'élèves en intégration. Se faire accepter dans l'enseignement ordinaire n'est pas toujours facile, ni pour l'élève ni pour son intégrante. "En début d'année, j'organise une réunion avec tous les futurs professeurs de mes élèves pour expliquer ce qu'est la dyspraxie. Malheureusement, tout le monde ne se sent pas concerné. Parfois, rien n'est mis en place pour nous accueillir. Certains perçoivent l'aide que nous apportons en classe à l'élève comme une sorte de tricherie, ou de favoritisme. C'est vraiment très regrettable car l'élève en a vraiment besoin." Toutes deux pointent le manque de préparation et de formation des professeurs, mais ne souhaitent en fait qu'être pourtant tout simplement "prises en considération et que nos demandes ne soient pas perçues comme des critiques". Elles admettent aussi volontiers que l'intégration ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Pour le bien de l'élève avant tout. Et l'entourage familial y joue un rôle crucial. "Sans la famille, ce n'est pas possible." L'une d'elles a notamment suivi un jeune garçon dyspraxique; ce trouble invisible se manifeste par un dysfonctionnement du lien entre la tête et le corps (absence totale d'automatisation). Ces élèves ont par exemple une écriture illisible. L'usage d'un ordinateur s'avère donc indispensable. Les doubles ou triples tâches leur sont inaccessibles, écouter et prendre note par exemple. "C'est leur volonté de fer qui leur

permet de tenir le coup." Néanmoins, les deux intégrantes sont convaincues que certains enfants à troubles ont clairement les capacités de rester dans l'enseignement ordinaire, avec une aide adéquate. Les deux intégrantes estiment donc que l'intégration doit rester du cas par cas. Elles aimeraient que leur rôle et leur statut d'intégrante soient vraiment reconnus et valorisés dans l'ordinaire. La notion d'aménagement raisonnable telle que définie dans le décret ne leur paraît pas assez claire, concrète, un flou législatif qui, à leurs yeux, rend la situation inconfortable pour tout le monde (école, élève, enseignant, intégrante). Elles trouvent aussi que les écoles ordinaires accueillant des élèves en intégration ne l'assument pas à 100%, et se cantonnent parfois derrière de bonnes intentions non suivies dans les faits. Il serait par exemple utile d'organiser de manière systématique en début d'année une réunion obligatoire de tous les enseignants concernés (pratiques installées dans certaines écoles d'après d'autres témoignages). Enfin, octroyer plus d'heures d'encadrement aux élèves en intégration; aujourd'hui, sur 30h de cours, ils ne bénéficient que de 4 heures de soutien par semaine dans le degré inférieur, et 8h dans le degré supérieur, auxquelles l'école peut ajouter des heures, rarement effectives selon nos deux intégrantes.

✍ S.D.



Les intégrantes aimeraient que leurs demandes ne soient pas perçues comme des critiques.

L'enjeu est de pouvoir assurer à ces enfants un parcours scolaire "classique", et d'éviter de les renvoyer vers le spécialisé, où, pour la plupart, ils n'ont pas leur place.